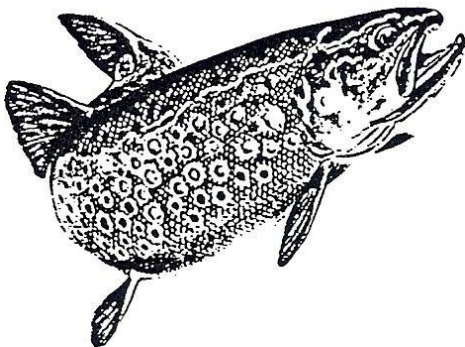


# La Truite Ussoise et environs



## REGLEMENT INTERIEUR

### **Ouverture et la Fermeture de la saison de pêche**

Selon le règlement départemental en vigueur.

Le jour de l'ouverture les horaires sont :

de 7h à 12h et de 14h à une ½ h après le coucher du soleil.  
Exceptionnellement un ou deux samedis matin, la pêche sera fermée jusqu'à 13h pour permettre des animations de pêche auprès des personnes extérieures à l'association. (jeunes et moins jeunes)

### **Jours de pêche**

La semaine de pêche commence le lundi matin et se termine le dimanche soir

Droit de pêche de deux jours au choix par semaine et les jours fériés sauf le vendredi sans plus de deux jours consécutifs

### **Pêche interdite le vendredi.**

### **Déversement des poissons**

Vingt euros par carte annuelle vendue est alloué pour indemniser les pêcheurs qui participent aux lâchers, nettoyage de la rivière et autres actions liées à l'organisation de l'association. L'indemnisation sera versée en fin de saison de pêche au prorata des participations.

### **Nombre de prises autorisées**

Cinq (5) truites par jour de pêche sur l'ensemble des parcours de pêche hors parcours mouche no kill . Tout poisson pris sur le parcours mouche doit-être remis à l'eau

### **Infraction**

Toute prise de truite supplémentaire fera l'objet d'une amende de cent (100) Euros, tout comme le non-respect de l'interdiction de pêcher le vendredi et non-respect du no kill

En cas de récidive le contrevenant sera exclu définitivement de la société

### **Nos amis les chiens**

Ne sont pas admis sur les parcours de pêche.

# La Truite Ussoise et environs

Page 1/2

## Article L-237-13 du Code Rural

Les gardes particuliers sont habilités à constater les infractions à la police de la pêche portant préjudice aux détenteurs de droits de la société.

## Article L-436-5 R-436-6

Règlementation de la pêche en 1<sup>ère</sup> Catégorie en Val d'Oise

## Assurance et Risques

La pratique de la pêche peut présenter divers risques comme la noyade, la chute, l'électrocution, la glissade. Chaque adhérent doit veiller à sa propre sécurité et celle des autres. La possession d'une carte de pêche fournit une assurance responsabilité civile de la fédération de pêche du Val d'Oise

Les mineurs en exercice de pêche restent sous la responsabilité de leurs représentants légaux.

L'association décline toute responsabilité en lien avec la sécurité des mineurs (même remarque que ci-dessus).

## Vente des cartes de pêche

### A Cartes annuelles et journalières

Démarche individuelle par internet « [cartedepeche.fr](http://cartedepeche.fr) » ou auprès de la Fédération de pêche du Val d'Oise. Avant tout achat de carte il sera obligatoire de valider le règlement intérieur de l'association.

### B Cartes d'invitations

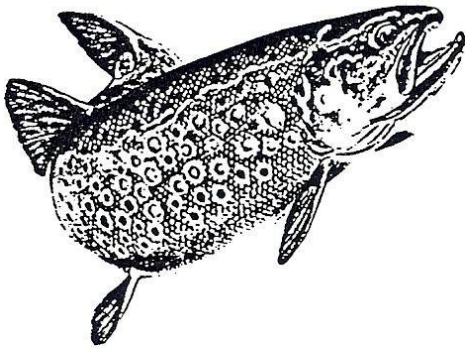
Les actionnaires en possession d'une carte annuelle ont la possibilité d'obtenir des invitations journalières au prix de 15 € à concurrence de trois invitations dans la saison pour la même personne. Pour obtenir la carte d'invitation il est possible de contacter un membre du bureau si l'invité a déjà un timbre CPMA. Si pas de CPMA acheter une carte journalière par internet ou auprès de la fédération et signaler cet achat à un membre du bureau. La différence tarifaire sera remboursée dans les meilleurs délais.

### C Réduction tarifaire pour les 18-25 ans

Pour faciliter l'accès à notre association de pêche, une réduction de 100 € est proposée pour les majeurs de 18 à 25, sur le tarif de la carte annuelle. Pour l'obtenir, compte tenu des contraintes du site



# La Truite Ussoise et environs



de vente de carte, il faut prendre sa carte annuelle plein tarif et le remboursement est effectué par la suite, **sur demande de l'adhérent dans un délai de deux mois maximums après la prise de carte**, auprès d'un membre du bureau. Le trésorier remboursera alors 100 €. (Il est demandé de contacter le trésorier avant l'achat de la carte pour vérification de la continuité de l'offre d'année en année ; l'appel permettra aussi une prise en compte rapide du remboursement à effectuer).

Date de mise à jour : 31.01.2025

Le bureau

